

qui paraissait le plus exalté : « Tu veux du sang, lui cria-t-il, tiens, mortels ! » Le 23 vendémiaire an IV, le département de Vaucluse l'élit député au Conseil des Cinq-Cents ; il en sortit au premier renouvellement par cinquième, et racheta à Paris son ancien Théâtre-Molière, relevé par l'acteur directeur Lachapelle (guillotiné le 24 mars 1794, sous le nom de *Théâtre des Variétés nationales et étrangères*). Un peu désillusionné de la politique, Boursault n'y joua que des traductions de Shakespeare, Calderon, Lope de Vega, Schiller, etc. Après le décret de 1807, il renonça au théâtre, et obtint la concession des bones et vidanges de Paris et d'une maison de jeu, qui furent pour lui l'origine d'une grosse fortune : il l'employa à réunir une célèbre galerie de tableaux, et à cultiver, dans ses magnifiques jardins, les plantes les plus rares. Après 1830, le goût du théâtre lui revint ; il acheta, pour trois millions, la salle Ventadour, et prit la direction de l'Opéra-Comique. Mais cette fantaisie dura peu, et il la liquida au plus tôt sans trop de perte. Il vendit alors sa collection de tableaux et ses fleurs, et fit construire, peu de temps avant sa mort, sur l'emplacement de son parc, des maisons de rapport, dont la rue centrale a pris et gardé le nom de rue Boursault.

**BOURSIN** (GUILLAUME), député au Conseil des Cinq-Cents, né à Mortain (Manche), en 1755, mort à Paris, le 17 février 1800, était curé de Mortain lors de la Révolution, dont il adopta les principes. Élu, le 25 vendémiaire an IV, député de la Manche au Conseil des Cinq-Cents, avec 216 voix, il prit la parole, à la séance du 18 floréal an VI, dans le débat sur la validation des élections. Au nombre des élus que le rapporteur, Bailleul, proposait d'invalides, se trouvait Guesdon, député de la Manche ; Boursin demanda à la commission « quels étaient les faits qu'elle pouvait reprocher au citoyen Guesdon. » Le 4 frimaire an VII, il appela l'attention du Conseil sur « les incertitudes des familles relativement à la question des droits d'hérédité. » Boursin fut réélu par le département de la Manche, le 25 germinal an VII, et mourut pendant la législature.

**BOURZAT** (PIERRE-SIMÉON), représentant du peuple aux Assemblées constituante et législative de 1848-49, né à Brive (Corrèze), le 18 février 1800, mort à Bruxelles (Belgique), le 4 mai 1863, était un avocat distingué du barreau de Brive. L'indépendance de son caractère et de ses opinions en fit dans son pays natal un des chefs du parti démocratique. Il salua avec joie la révolution de février 1848, et fut élu, le 23 avril, avec une profession de foi nettement républicaine, représentant de la Corrèze à l'Assemblée constituante, le 4 sur 8 ; il avait obtenu 21,175 voix. « M. Bourzat, lit-on dans la *Biographie des neuf cents députés à l'Assemblée nationale*, par C.-M. Lesaulnier, n'est pas seulement l'apôtre d'une théorie politique ; il avait depuis longtemps mis ses préceptes en pratique, en se préoccupant utilement du sort des classes pauvres et déshéritées, en consacrant le fruit de son travail à répandre autour de lui des bienfaits qu'il poussait jusqu'à l'abnégation de son intérêt privé. M. Bourzat ne plaide jamais si bien que lorsqu'il défend un client qui ne lui payera ses honoraires qu'en reconnaissance et en actions de grâces. » A l'Assemblée, il siégea à gauche, et fut de ceux qui demandèrent, pour la première fois, dans la séance du

26 mai 1848, que les noms des représentants et leurs votes dans les principaux scrutins fussent insérés au *Moniteur*. La proposition, adoptée, fut mise en pratique le même jour, et appliquée tout d'abord au scrutin sur le banissement de la famille d'Orléans. Il vota presque toujours avec le groupe le plus avancé : 9 août 1848, contre le rétablissement du cautionnement ; 26 août, contre les poursuites intentées à Louis Blanc et à Caussidière ; 1er septembre, pour le rétablissement de la contrainte par corps ; 21 octobre, pour l'abolition du remplacement militaire ; 2 novembre, pour le droit au travail ; 27 décembre, pour la suppression complète de l'impôt du sel ; 12 janvier 1849, contre la proposition Râteau ; 22 janvier, contre le renvoi des accusés du 15 mai devant la Haute-Cour ; 26 mai, pour la mise en liberté des transportés. Bourzat se sépara de la gauche pour voter, le 18 septembre 1848, le maintien de la peine de mort. Il était en congé le 25 novembre, lors du vote de félicitations au général Cavaignac.

Réélu, le 13 mai 1849, par la Corrèze, représentant du peuple à la Législative, le 3 sur 7, avec 35,625 voix (36,045 votants, 84,363 inscrits), il fit partie de la Montagne, vota avec la minorité républicaine contre l'expédition de Rome, contre la loi restrictive du suffrage universel et contre les projets de MM. de Falloux et de Pariou sur l'enseignement ; il fit une opposition des plus vives au gouvernement présidentiel de L.-N. Bonaparte, et, lors du coup d'Etat de décembre, descendit dans la rue pour défendre la Constitution. Il était avec Baudin à la barricade de la rue du Faubourg-Saint-Antoine, et il eut son manteau troué d'une balle. Victor Hugo, racontant, dans *l'Histoire d'un crime*, les circonstances qui accompagnèrent la mort de Baudin, a parlé de Bourzat en ces termes : « Bourzat, à cause de la boue, selon son habitude, avait des sabots. Qui prendrait Bourzat pour un paysan, se tromperait ; c'est un médecin. Bourzat, imagination méridionale, intelligence vive, fine, lettrée, ornée, a dans sa tête l'Encyclopédie et des sabots à ses pieds. Pourquoi pas ? Il est esprit et peuple. » Il fut compris, au lendemain du coup d'Etat, sur la liste des représentants expulsés du territoire. Il se retira alors en Belgique, où il mourut. Aux élections du 29 février 1852, au Corps législatif, Bourzat, sans être candidat puisqu'il n'était pas éligible, obtint encore, dans la 2<sup>e</sup> circonscription de la Corrèze, 1,151 voix.

**BOURZÈS** (DURAND-LOUIS DE), député à l'Assemblée législative de 1791, né à Millau (Aveyron), en 1742, mort à Paris, le 2 janvier 1817, ancien officier, chevalier de Saint-Louis, devint maire de Millau et fut élu député de l'Aveyron à l'Assemblée législative, le 10 septembre 1791, par 183 voix sur 324 votants. Il ne s'y fit pas remarquer, et ne fit pas partie d'autres législatures.

**BOUSMARD DE CHANTEREINE** (HENRI-JEAN-BAPTISTE DE), député aux États-Généraux de 1789, né à Saint-Mihiel (Meuse), le 4 mars 1749, mort à Dantzic (Prusse), le 5 mai 1807, était fils d'un président à mortier au Parlement de Metz ; il entra à l'École du génie de Mézières en 1765, et servit, comme officier, dans cette arme, à Belfort, à Brest, à Rocroy et à Verdun. Chargé de rédiger les cahiers des députés de la noblesse de Saint-Mihiel, il se montra dévoué aux classes laborieuses, et prépara un catéchisme des droits et des devoirs

du peuple. Élu, le 16 mars 1789, député de la noblesse aux États-Généraux par le bailliage de Bar-le-Duc, il siégea parmi les modérés, demanda des récompenses pour les communes qui acquitteraient avec le plus de zèle leurs contributions, et vota le maintien au roi seul du droit de paix et de guerre.

Après la session, il reprit son service à Verdun comme capitaine du génie, et signa la capitulation de la ville au lieu et place du commandant Beurepaire qui s'était brûlé la cervelle plutôt que de se rendre. M. de Bousnard passa alors en Allemagne, et habita Wiesbaden jusqu'en 1796. A cette époque, il se fit naturaliser prussien et entra au service de la Prusse avec le grade de major du génie. Chargé, en 1807, de la défense de Dantzig contre l'armée française, il fut tué d'un éclat d'obus français, la veille de la reddition de cette place. — On a de lui : *Essai général de fortifications pour l'attaque et la défense des places* (1797-1799), ouvrage dédié au roi de Prusse, Frédéric-Guillaume.

**BOUSQUET** (FRANÇOIS), député à l'Assemblée législative de 1791 et membre de la Convention nationale, né à Mirande (Gers), en 1759, mort à Leyrits-Montcaasin (Lot-et-Garonne), le 12 juillet 1820, était médecin à Mirande, dont il devint maire, et où il remplit, en l'an II, les fonctions de juge de paix. Le 11 septembre 1791, il fut élu député de l'Hérault à l'Assemblée législative, par 208 voix sur 411 votants. Il n'y prit jamais la parole; on sait seulement qu'il y vota avec le parti avancé. Devenu membre de la Convention, le 6 septembre 1792, pour le département du Gers, qui lui donna 296 voix sur 471 votants, il vota la mort de Louis XVI : « Comme représentant du peuple, dit-il, je vote pour la mort. » Il remplit plusieurs missions à l'armée des Pyrénées et dans le département de la Loire; puis, après la session de la Convention, il se retira à la terre de Lapalu qu'il avait achetée. Sous le gouvernement impérial, il fut nommé inspecteur des eaux thermales de Bagnères-de-Bigorre. La loi de 1816 l'avait atteint comme « régiticide »; mais, en raison de son âge, on le laissa mourir en France.

**BOUSQUET** (PAULIN-LOUIS-FRANÇOIS-ALPHONSE), député de 1831 à 1837, représentant du peuple à l'Assemblée constituante de 1848, né à Saint-Hippolyte (Gard), le 25 mai 1797, mort à Montpellier (Hérault), le 5 février 1855, propriétaire, débuta dans la vie parlementaire le 5 juillet 1831, comme député du 5<sup>e</sup> collège électoral du Gard (le Vigan). Il siégea dans l'opposition dynastique, vota, en septembre 1831, contre l'ordre du jour Gammeron, protesta contre les ordonnances du 31 novembre relatives à la nomination de 36 nouveaux pairs, ainsi que contre la dénomination inconstitutionnelle de « roi de France » et de « sujets du roi », signa le compte rendu des députés de l'opposition le 28 mai 1832, et se récusait, en avril 1833, dans l'affaire du journal la *Tribune*. La même année, il avait pris place au bureau de la Chambre comme secrétaire provisoire. Il fut réélu, le 21 juin 1834, dans le même collège, par 94 voix sur 177 votants et 237 inscrits, contre 83 voix à M. Roger de Ginestous, et vota avec la gauche jusqu'à la fin de la législature. En 1848, M. Bousquet fut élu, comme républicain, représentant du peuple (23 avril 1848) à l'Assemblée constituante, le 9<sup>e</sup> sur 10, par le département du Gard, avec

50,540 voix (103,556 votants, 116,415 inscrits). Il vota avec la gauche modérée : 26 août 1848, pour les poursuites contre Louis Blanc et Causidière; 1<sup>er</sup> septembre, contre le rétablissement de la contrainte par corps; 18 septembre, contre l'abolition de la peine de mort; 7 octobre, contre l'amendement Grévy; 21 octobre, pour l'abolition du remplacement militaire (amendement Deville); 2 novembre, contre le droit au travail; 27 décembre, pour la suppression de l'impôt du sel; 12 janvier 1849, contre la proposition Rateau; 21 mars, contre l'interdiction des clubs; 16 avril, contre l'expédition de Rome; 2 mai, pour l'amnistie des transportés; 18 mai, pour l'abolition de l'impôt des boissons. Il ne fit pas partie de l'Assemblée législative.

**BOUSQUET** (VICTOR-ALPHONSE-JEAN), fils du précédent, député de 1876 à 1889, né à Saint-Hippolyte (Gard), le 20 avril 1833, étudia le droit à Paris, se fit recevoir docteur et s'inscrivit au barreau de Nîmes, dont il devint bâtonnier. Connu pour ses opinions républicaines, il fut nommé par le gouvernement du 4 septembre sous-préfet au Vigan, y resta en fonctions quelques semaines seulement, devint plus tard conseiller général du Gard pour le canton de Lassalle, et enfin, le 20 février 1876, fut élu député de la 2<sup>e</sup> circonscription de Nîmes, par 14,009 voix (21,336 votants, 26,513 inscrits), contre 7,216 à M. Portalès. (Aux élections de l'Assemblée nationale, le 8 février 1871, M. Bousquet avait échoué, avec 43,319 voix; le dernier élu des conservateurs, M. Baragnon, avait obtenu 49,649 voix). Il siégea à l'union républicaine, vota avec la majorité : pour la nouvelle loi sur les maires, pour la loi sur la collation des grades, pour l'ordre du jour contre les menées ultramontaines, etc., et fut des 363. Sa réélection fut combattue par le gouvernement du Seize-Mai qui lui opposa M. Portalès. Le candidat officiel obtint 7,438 voix; mais M. Bousquet l'emporta avec 13,520 suffrages (21,020 votants, 26,550 inscrits). Il opina, comme précédemment, avec la gauche, suivit la politique de Gambetta, soutint le ministère Dufaure, et se prononça : 21 février 1879, pour le projet de loi d'amnistie partielle; 5 juin, pour l'invalidation de l'élection de Blanqui; 19 juin, pour le retour du Parlement à Paris; 16 mars 1880, pour l'ordre du jour Devès en faveur du gouvernement se déclarant prêt à appliquer les lois existantes aux congrégations non autorisées; 8 février 1881, pour le rétablissement du divorce. Le 21 août 1881, M. Bousquet fut réélu par 13,191 voix (13,503 votants, 25,726 inscrits). Il appuya les ministères Gambetta et Ferry et approuva l'expédition du Tonkin; il vota contre l'amendement J. Roche sur l'élection du maire de Paris, contre le principe de l'élection de la magistrature, et pour l'expulsion des princes. Aux élections d'octobre 1885, M. Bousquet fut le seul opportuniste du Gard qui réussit à être élu. Il arriva au second tour de scrutin, (18 octobre), grâce à la concentration qui s'opéra entre tous les républicains, le 1<sup>er</sup> sur 6, avec 58,478 voix sur 110,923 votants et 133,886 inscrits. M. Bousquet s'est montré favorable aux ministères Rouvier et Tirard; dans la dernière session, il a voté : pour le rétablissement du scrutin uninominal (11 février 1889), contre l'ajournement indéfini de la révision de la Constitution (14 février), pour les poursuites contre trois députés membres de la Ligue des patriotes (14 mars), pour le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse (2 avril), pour les poursuites contre le général Boulanger

4 avril. M. Bousquet a annoncé, par une lettre rendue publique, son intention de n'être pas candidat aux élections de 1883.

**BOUSSI** (FRANÇOIS-NARCISSE), représentant du peuple à l'Assemblée constituante de 1848, né à Thouars (Deux-Sèvres), le 1<sup>er</sup> mars 1795, mort à Bressuire (Deux-Sèvres) le 25 septembre 1868, était avocat à Bressuire. Il s'y était fait, sous la Restauration, une belle clientèle, mais, en 1830, il abandonna le barreau pour entrer dans la presse démocratique. Une place de procureur du roi à Bourbon-Vendée lui fut offerte alors par Dupont de l'Eure; Boussi la refusa. Il devint un des plus assidus collaborateurs de la *Tribune*, fondée avant la révolution de juillet, sous le titre de *Tribune des Départements*, par Charles Comte, Jules et Victor Favre, et qui avait alors pour principaux rédacteurs Germain Sarrut et Armand Marrast. En juin 1832, sa liberté étant menacée par la loi nouvelle dont s'était armé le gouvernement, Boussi se réfugia à Tours avec Germain Sarrut; arrêtés tous deux dans cette ville, ils y subirent un mois d'emprisonnement. Sorti de prison, il reprit sa plume de journaliste et ne la quitta que lorsque la *Tribune* cessa de paraître. Il en rédigea le dernier numéro. A l'époque de la mort d'Armand Carrel, Gisquet étant préfet de police, Boussi fut de nouveau arrêté; on l'accusa de complicité dans un attentat commis sur la personne de Louis-Philippe. « M. Boussi, dit une biographie parlementaire, n'eut pas de peine à prouver que, s'il était allé se promener sur la route de Paris à Neuilly, il ne s'y était rendu que dans les plus pacifiques intentions et porteur, pour toute arme, d'un parapluie comme le roi lui-même. » Il resta trois jours au secret et fut relâché. Républicain de la veille, Boussi fut élu, le 23 avril 1848, représentant du peuple par le département des Deux-Sèvres, avec 34,739 voix (78,335 votants). Les légitimistes avaient vivement combattu sa candidature, dont le succès fut dû surtout aux électeurs des deux arrondissements de Niort et de Melle. A l'Assemblée, Boussi vota avec la gauche modérée : 7 août, *contre* le rétablissement du cautionnement; 1<sup>er</sup> septembre, *contre* le rétablissement de la contrainte par corps; 18 septembre, *contre* l'abolition de la peine de mort; 7 octobre, *contre* l'amendement Grévy; 2 novembre, *contre* le droit au travail; 25 novembre, *pour* l'ordre du jour en l'honneur de Cavaignac; 12 janvier 1849, *contre* la proposition Rateau; 22 janvier, *contre* le renvoi des accusés du 15 mai devant la Haute-Cour; 26 mai, *pour* la mise en liberté des transportés. Il prit plusieurs fois la parole dans les débats de l'Assemblée et défendit, notamment le 4 octobre 1848, l'amendement suivant : « Il y a incompatibilité entre les fonctions de représentant et toutes les autres fonctions publiques. » A la majorité de 548 voix contre 198, l'Assemblée rejeta l'amendement Boussi, et adopta (article 28 de la Constitution) un système mixte, établissant en principe l'incompatibilité, sauf à déterminer plus tard les exceptions à cette règle générale. Boussi quitta la vie politique active après la session de la Constituante.

**BOUSSINGAULT** (JEAN-BAPTISTE-JOSEPH-DIEUDONNÉ), représentant du peuple à l'Assemblée constituante de 1848, né à Paris, le 1<sup>er</sup> février 1801, mort à Paris, le 11 mai 1887, avait été reçu élève de l'École polytechnique. Mais il fit partie de la promotion de 1815, qui ne fut pas admise. Il entra à l'École des mines de

Saint-Etienne, et en sortit pour se rendre, comme agent d'une compagnie anglaise, dans l'Amérique du sud; il y séjourna pendant douze ans, retrouva d'anciennes mines comblées depuis longtemps, les rouvrit et en dirigea l'exploitation; en même temps, il observait et notait une foule de phénomènes particuliers aux régions tropicales, ce qui lui permit de rapporter de ses voyages plus d'une observation utile à la science. Attaché à l'état-major de Bolivar, il parcourut la province de Venezuela et les contrées placées entre Carthagène et l'embouchure de l'Orénoque.

A son retour en France, il fut nommé professeur de chimie à la Faculté des sciences de Lyon; il en devint doyen peu de temps après (4 novembre 1834). En 1839, il remplaça Huzard à l'Académie des sciences, suppléa M. Dumas à la Sorbonne, et obtint une chaire d'agriculture au Conservatoire des arts et métiers. Le 23 avril 1848, il fut élu représentant du Bas-Rhin à l'Assemblée constituante, le 12<sup>e</sup> sur 15 (par 64,151 voix : 123,968 votants, 132,186 inscrits). Il était le seul représentant de ce département qui n'y fut pas né; mais il se rattachait à l'Alsace par plus d'un lien, ayant épousé une Alsacienne, et étant alors directeur et copropriétaire de l'usine de Béchellbroom. M. Boussingault siégea parmi les républicains modérés et vota : le 9 août, *contre* le rétablissement du cautionnement; le 26 août, *pour* les poursuites contre Louis Blanc et Caussidière; le 1<sup>er</sup> septembre, *contre* le rétablissement de la contrainte par corps; le 18 septembre, *contre* l'abolition de la peine de mort; le 7 octobre, *contre* l'amendement Grévy; le 2 novembre, *contre* le droit au travail; le 12 janvier 1849, *contre* la proposition Rateau; le 21 mars *pour* l'interdiction des clubs. M. Boussingault donna sa démission de représentant le 20 avril 1851. A partir de cette époque, il renoua à la vie politique, reprit ses travaux scientifiques, et vécut d'ailleurs en bonne intelligence avec le gouvernement impérial, qui le fit, le 14 mars 1857, commandeur de la Légion d'honneur.

C'est à M. Boussingault que l'on doit en partie l'appréciation comparative des engrais par le dosage de l'azote. En collaboration avec M. Dumas, il a déterminé les proportions exactes des principes constitutifs de l'air atmosphérique, et il a fait d'utiles recherches sur les rôles des différents végétaux dans l'alimentation des herbivores; enfin on lui est redevable d'une nouvelle méthode de préparation de l'oxygène par la baryte. Il a collaboré activement aux *Annales de physique et de chimie* et a publié d'intéressants *Mémoires et Rapports* sur les moyens de constater la présence de l'arsenic dans l'empoisonnement par ce toxique, sur l'économie rurale, sur la statistique chimique des êtres organisés, etc. un traité d'*Agronomie et de chimie agricole* (1860-1874), et des études sur la transformation du fer en acier (1875).

M. Boussingault avait été promu grand officier de la Légion d'honneur le 23 août 1876.

**BOUSSION** (PIERRE), député à l'Assemblée constituante de 1789, membre de la Convention et député au Conseil des Anciens, né à Lauzun (Lot-et-Garonne), le 6 janvier 1753, mort à Liège (Belgique), le 18 mai 1828, exerçait la médecine à Lausanne; au début de la Révolution, il se rendit en France, fut élu le 26 mars 1789, député suppléant du tiers aux Etats-Généraux par la sénéchaussée d'Agen, et fut admis

à siéger dans l'Assemblée, le 17 décembre, en remplacement de Péluzat, démissionnaire. Il en devint secrétaire, parla sur les troubles du Midi, sur l'imposition foncière et l'impôt territorial en nature, sur les municipalités; s'opposa en 1791, aux poursuites que M. de Montmorin voulait exercer contre l'imprimeur du *Moniteur* à raison des dénonciations publiées par le journal contre ce ministre. Boussson obtint la suppression du traitement des ecclésiastiques qui se rétractaient après avoir prêté le serment civique. Élu, le 6 septembre 1792, dans le département de Lot-et-Garonne, par 397 voix sur 519 votants, membre de la Convention, il vota généralement avec les plus avancés, opina dans le procès de Louis XVI, pour la mort, en disant: « Quel que soit le décret que la Convention va rendre, la sèdmité de sa discussion l'a mise à l'abri de tout reproche. Vous avez déclaré que Louis était coupable de conspiration. J'aurais désiré que la troisième question fût la seconde. La Convention a déclaré que l'appel au peuple n'aurait pas lieu. Mon vœu était pour l'appel, parce que dans mon opinion, le peuple seul pouvait juger souverainement; mais je ne compose point avec les principes. La loi prononce la mort: je vote donc pour la mort. » Il fit ensuite plusieurs motions patriotiques contre les muscadins, en faveur des orphelins de la patrie, etc. En 1794, il présenta à l'Assemblée, avec Pélissier un rapport sur les papiers trouvés dans l'armoire de fer. Ces deux représentants avaient été chargés par les commissions réunies des douze et vingt et un, établies par décrets du 21 novembre et 6 décembre 1792, de certifier et clore l'inventaire général des pièces de la fameuse armoire, et de déposer le tout aux archives. Plus tard, Boussson fut envoyé en mission dans les départements de Lot-et-Garonne, de la Dordogne et de la Gironde; il contribua à rétablir la tranquillité à Bordeaux. Le 26 vendémiaire an IV, il fut député au Conseil des Anciens par son département. Il y appuya la prorogation de l'exécution du Code hypothécaire, fit décréter le dépôt des listes d'émigrés au secrétariat des administrations municipales, parla sur le mode d'examen des officiers de santé, et combattit la taxe d'entretien des routes. Après le coup d'Etat de brumaire, Boussson fut nommé (3 floreal an VIII) conseiller de préfecture. La loi de 1816 l'obligea à quitter la France; il se retira à Liège où il mourut.

**BOUTARIC** (GUILLAUME-JOSEPH), député à l'Assemblée constituante de 1789, né à Figeac (Lot), le 30 avril 1756, mort à une date inconnue, était en 1789, président de l'élection de Figeac. Il fut député du tiers aux États-Généraux, le 23 mars 1789, par la sénéchaussée du Quercy. Son nom ne figure au *Moniteur* que dans le procès-verbal de la séance du 19 avril 1790: comme l'Assemblée se disposait à abolir, par un décret, les droits de « ravage, faustrage, préage, parcours ou pâturage sur les prés avant la fauchaison de la première herbe, etc. » Boutaric exprima la crainte que le droit de vaine pâture se trouvât aboli du même coup; il observa que « cet objet mériterait d'être discuté. »

**BOUTEILLE** (JEAN-BAPTISTE-MICHEL-AUGUSTIN-OSWALD), député de 1876 à 1885 et sénateur, né à Manosque (Basses-Alpes), le 13 novembre 1825, était avocat à Manosque. Il devint maire de cette ville et membre du conseil général des Basses-Alpes, dont il fut le vice-président.

Après avoir échoué aux élections sénatoriales, il fut élu le 5 mars 1876, député de l'arrondissement de Forcalquier, par 4,339 voix (8,730 votants, 10,788 inscrits), contre 4,329 voix à M. de Salve conservateur; il siégea à la gauche modérée, fit partie des 363, et obtint le renouvellement de son mandat, le 14 octobre 1877, par 4,909 voix (9,348 votants, 10,892 inscrits), contre 4,486 à M. de Salve, qui était candidat du gouvernement. M. Bouteille s'associa à tous les votes de la majorité opportuniste, se prononça pour les invalidations des députés de la droite, pour l'article 7 et pour l'application des lois existantes aux congrégations, pour l'amnistie partielle, pour l'invalidation de l'élection de Blanqui, pour le divorce, etc. Réélu le 21 août 1881, par 6,059 voix (6,400 votants, 10,896 inscrits), il compta parmi les partisans de la politique de M. J. Ferry, approuva l'expédition du Tonkin et repoussa l'abrogation du Concordat. Au renouvellement triennal du Sénat, en janvier 1885, M. Bouteille fut élu sénateur des Basses-Alpes, le second sur deux, avec 251 voix (442 votants), contre 151 voix à M. Michel, sénateur sortant. Il a fait partie de la majorité de la Chambre haute, a voté la nouvelle loi militaire, et dans la dernière session s'est prononcé: pour le rétablissement du scrutin uninominal (13 février 1889), pour le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse (18 février), pour la procédure à suivre devant le Sénat contre toute personne accusée d'attentat contre la sûreté de l'Etat (affaire du général Boulanger, 29 mars.)

**BOUTEILLER** (JEAN-HYACINTHE DE), député au Corps législatif en l'an XIII, député en 1815, né à Espayel-et-Sacelle, le 27 juin 1746, mort à Nancy (Meurthe), le 27 mars 1820, appartenait à une noble et ancienne famille du Barrois. Suivant le vœu de son père, il étudia le droit, et fut reçu, à dix-huit ans, avocat au Parlement de Metz; puis à la suppression de cette cour (1771), il vint s'établir à Nancy. Il y acquit rapidement une grande réputation, qui lui ouvrit, en 1779, la carrière de la magistrature. Bouteiller, admis comme conseiller au Parlement de Nancy, fut choisi par la compagnie pour défendre en son nom le titre de institution garanti par les traités, (les compagnies souveraines se voyaient alors menacées dans leur existence.) Il publia même un long mémoire: *Examen du système de législation établi par les édits du mois de mai 1788, adressé aux princes du sang royal et aux pairs de France* (Nancy 1788), où ces réclamations étaient méthodiquement exposées. Bouteiller appartenait à l'Académie de Nancy; il y fit, le jour de sa réception (1776), un discours sur les avantages que les personnes attachées au barreau peuvent retirer de la culture des belles-lettres. En 1789, il fut membre de l'assemblée provinciale de Lorraine. Son éloignement pour les doctrines de la Révolution le fit poursuivre et arrêter en 1793. Pourtant, il devint, en l'an IV, membre de l'administration centrale du département de la Meurthe; mais il se démit de cette fonction après le 18 fructidor. Sous l'Empire, il fit partie pendant cinq ans du Corps législatif, où l'avait envoyé, le 4<sup>e</sup> jour complémentaire de l'an XIII, une décision du Sénat conservateur. En 1811, après sa sortie de l'Assemblée, Napoléon I<sup>er</sup> le nomma président à la Cour de Nancy. Le gouvernement de la Restauration, auquel il s'empessa d'adhérer, le fit premier président à la même Cour. Il fut aussi nommé, le 22 août 1815, député de la Meurthe

à la « Chambre introuvable » ; il y fit partie de la majorité.

**BOUTEILLER** (JACQUES-NICOLAS-JEAN-ANTOINE, CHEVALIER), député au Corps législatif en l'an XIV, né à Abbeville (Somme), le 4 janvier 1758, mort à une date inconnue, avait appartenu à la magistrature de l'ancien régime, comme conseiller (9 août 1786) au présidial d'Abbeville. Il resta magistrat sous la Révolution, fut, le 17 décembre 1790, élu juge de paix à Abbeville et, le 23 avril 1793, juge au tribunal civil, dont il devint président, le 25 thermidor an VIII. Partisan de Bonaparte, il fut, après l'établissement de l'empire, désigné par le Sénat conservateur, le 2 vendémiaire an XIV, pour représenter au Corps législatif le département de la Somme : il quitta l'assemblée en 1810, fut créé, le 10 avril 1811, chevalier de l'Empire, puis décoré de la Légion d'honneur.

**BOUTEILLER** (CHARLES-JOSEPH-ERNEST-ROMAÏC DE), député au Corps législatif de 1839 à 1870, né à Paris, le 10 février 1826, mort à Paris, le 25 mai 1883, était le petit-fils du député de la Meurthe sous l'Empire et la Restauration (F. p. haut), et le fils d'un général d'artillerie. Destiné lui-même à la carrière militaire, il fut élève de l'École polytechnique en 1846 et de l'École de Metz en 1851. Capitaine en 1856, il donna sa démission l'année d'après, et entra momentanément dans la vie privée. Il fut nommé président de la Société de secours mutuels de la ville de Metz, et se distingua pendant l'épidémie cholérique de 1866. Le 24 mai 1869, la 1<sup>re</sup> circonscription de la Moselle l'envoya, par 19,298 voix (35,210 votants, 42,358 inscrits) siéger au Corps législatif : ses concurrents avaient obtenu : MM. J.-A. Barral, 10,719 voix ; le baron Sers, 2,980, et Rémond, 2,101. Il était déjà conseiller d'arrondissement ; à la Chambre, il fut rapporteur d'un grand nombre de commissions, vota généralement avec le parti conservateur libéral, et adhéra au programme des 116. Il ne vota pas la déclaration de guerre à la Prusse. On a de M. de Bouteiller des travaux archéologiques et littéraires appréciés. Conseiller municipal de Metz depuis 1860, il est resté à ce poste jusqu'à l'expiration du délai d'option. Il a fondé à Paris la Société de prévoyance et de secours mutuels des Alsaciens-Lorrains, et en a été nommé président en 1873.

**BOUTEILLER DE CHATEAUFORT** (HENRI-LOUIS-CHARLES), député de 1827 à 1830, né au Mans (Sarthe), le 25 mars 1782, mort au Mans, le 4 octobre 1839, propriétaire et maire du Mans sous la Restauration, fut élu avec l'appui du gouvernement, le 17 novembre 1827, député du 1<sup>er</sup> arrondissement de la Sarthe (le Mans), avec 183 voix sur 354 votants et 374 inscrits, contre 167 à M. Ternaux aîné. Il siégea au côté droit et vota avec les royalistes ultras.

Il se représenta le 12 juillet 1830 dans sa circonscription ; mais il échoua avec 185 voix seulement, contre 226 accordées à M. de la Vauguyon, élu. Huit jours après, il fut plus heureux au collège de département et l'emporta avec 164 voix (280 votants, 317 inscrits.) Mais il n'eut pas le temps de siéger : la révolution survint, et M. Bouteiller de Chateaufort, pour ne pas prêter le serment au nouveau roi, donna sa démission de député.

**BOUTEILLIER** (CHARLES-FRANÇOIS), député

au Corps législatif de 1810 à 1815, né à Nantes (Loire-Inférieure), le 18 juillet 1760, mort à Nantes, le 31 janvier 1845, appartenait, par sa mère, Éléonore Browne, à une ancienne famille d'Irlande. « Maître ès arts » de l'université de Nantes, (on appelait ainsi celui qui avait obtenu de l'université des lettres qui lui donnaient le droit d'enseigner la philosophie, la rhétorique, etc.), capitaine, puis commandant de la garde nationale à Nantes, président de canton, et plus tard conseiller de préfecture de la Loire-Inférieure, il fut, le 10 août 1810, élu député de ce département au Corps législatif, par le Sénat conservateur. Il y siégea jusqu'en 1815. Après la déchéance de Napoléon I<sup>er</sup>, dans la session de 1814, il se tint à égale distance des « ministériels » et des « constitutionnels », et le *Guide électoral* de Brissot-Thivars le qualifie d'*incertain*. Dans l'espoir, sans doute, de fixer ses préférences, Louis XVIII lui donna la croix de la Légion d'honneur. Il prit quelquefois la parole à la Chambre, notamment dans la discussion de la loi sur l'importation des fers étrangers. « Député d'un département maritime, dit un biographe (de *Nécrologie universelle*), il défendit les intérêts de ses commettants avec une force de logique qui eût dû influer sur les déterminations de la Chambre, s'il n'y avait eu à l'avance un parti pris de donner gain de cause à l'intérêt prépondérant des maîtres de forges. »

Le 7 août 1830, Bouteillier donna sa démission de conseiller de préfecture, pour n'avoir pas à prêter le serment de fidélité à Louis-Philippe, et entra dans la vie privée.

**BOUTELIER** (CLAUDE-HENRI), député au Corps législatif de 1866 à 1870, né à Louhans (Saône-et-Loire), le 21 février 1808, mort à Tournus (Saône-et-Loire), le 25 janvier 1881, était fils d'un magistrat de Louhans, étudia le droit et entra dans la magistrature au lendemain de la révolution de juillet. Après avoir débuté comme substitut du procureur du roi à Autun (1831), puis à Dijon (1833), il fut nommé en 1838 procureur du roi à Mâcon, et, en 1841, conseiller à la Cour royale d'Alger. Avocat général à Bourges en 1844, il résigna ses fonctions en 1848. Conseiller général du canton de Tournus de 1848 à 1871, il s'était une première fois, le 22 juin 1857, présenté sans succès au Corps législatif dans la 4<sup>e</sup> circonscription de Saône-et-Loire, mais il n'avait réuni que 6,629 voix contre 18,727 accordées à l'élu, M. de Chabrillan. Plus heureux le 9 décembre 1866, dans une élection partielle, il devint député de ce même collège par 18,607 voix (21,220 votants, 31,417 inscrits), contre M. Th. Nadaud, 2,576, et obtint sa réélection le 24 mai 1869, par 16,244 voix (23,670 votants, 33,377 inscrits), contre 4,855 à M. Chauhanx, et 2,503 à M. de Benverand. M. Boutilier siégea parmi les impérialistes modérés. La révolution du 4 Septembre le rendit à la vie privée.

**BOUTELLEAU** (PIERRE), député au Corps législatif en 1808, né à Cognac (Charente), le 8 octobre 1756, mort à une date inconnue, était propriétaire à Cognac. Dévoté aux institutions impériales, il représenta le département de la Charente au Corps législatif, où l'avait nommé le Sénat conservateur, depuis le 18 février 1808 jusqu'en 1812.

**BOUTEVILLE DU METZ** (LOUIS-GUISLAIN, SEIGNEUR DU METZ, dit) député aux États-Généraux de 1789, au Conseil des Anciens, membre

de Tribunal et représentant à la Chambre des Cent-Jours, né à Albert (Somme), le 28 avril 1746, mort à Paris, le 7 avril 1821, était avocat en renom à Péronne, quand il fut élu, le 3 avril 1789, député du tiers aux Etats-Généraux pour le bailliage de Péronne. Il fut secrétaire de l'Assemblée en 1790, et, quoique d'opinions modérées, vota, après la fuite de Varennes, la suspension du roi jusqu'à l'achèvement de la constitution. Après la session, il fut élu juge à Péronne, puis président du tribunal civil. Arrêté sous la Terreur, il dut la liberté aux relations qu'il avait conservées à Paris, et fut chargé par le Directoire de plusieurs missions militaires et administratives. Le Département de la Somme l'élut, le 24 germinal an VI, député au Conseil des Anciens, dont il devint secrétaire (19 fructidor an VI); il se montra favorable au coup d'Etat de brumaire, et entra au Tribunal, à sa formation (4 nivôse an VIII); il prit une grande part aux importants travaux législatifs de cette assemblée. A la dissolution du Tribunal (1807), il fut appelé aux fonctions de substitut du commissaire du tribunal de cassation, puis de juge au tribunal d'appel d'Amiens, enfin (2 avril 1811) de président de chambre à la Cour impériale d'Amiens. L'arrondissement électoral de Péronne l'élut, le 11 mai 1814, représentant à la Chambre des Cent-Jours. Dans les diverses assemblées dont il fit partie, il se montra toujours ami de la liberté et plus savant jurisconsulte qu'habile orateur.

**BOUTHIER** (CLAUDE-EUGÈNE), député de 1834 à 1837, né à Semur-en-Brionnais (Saône-et-Loire), le 4 août 1794, mort à Cauderan (Gironde), le 22 septembre 1864, étudia le droit et entra dans la magistrature. Il était conseiller à la Cour royale de Bordeaux quand il fut élu, le 21 juin 1834, député du 5<sup>e</sup> collège électoral de la Gironde (Bazas), par 106 voix sur 191 votants et 251 inscrits, contre 80 à M. Nicol. Bouthier siégea au centre et appartint au « tiers-parti ». Il vota, avec la majorité, la condamnation du journal le *Réformateur* (en mai 1835), puis donna sa démission la même année, et fut remplacé (octobre 1835) par M. de Brias. Il resta conseiller à la Cour, devint plus tard président de chambre, et fut retiré en cette dernière qualité le 28 février 1863.

**BOUTHIER DE ROCHFORD** (JEAN-BAPTISTE-AUGUSTIN), député de 1876 à 1885, né à Semur-en-Brionnais (Saône-et-Loire), le 8 avril 1814, propriétaire agriculteur, élève de l'École de Grignon, et président de la Société d'agriculture de Charolles, dut aux propriétés considérables qu'il possédait dans ce département une influence personnelle qui le fit élire d'abord conseiller général du canton de Semur (1871), puis député, le 20 février 1876, de la 1<sup>re</sup> circonscription de Charolles, par 8,384 voix (13,713 votants, 17,269 inscrits), contre 5,295 à M. de Laguerre, ancien représentant à l'Assemblée nationale, monarchiste. D'opinions républicaines très modérées, M. Bouthier de Rochford s'inscrivit au centre gauche, et vota : 3 juin 1876, pour la discussion des articles du projet de loi sur la collation des grades; 12 juillet, pour l'ensemble du projet relatif à l'élection des maires; 28 décembre, contre la discussion des articles du budget renvoyé à la Chambre par le Sénat; 4 mai 1877, pour l'ordre du jour Laussedat, Leblond et de Marcère contre les menées ultramontaines. Après le 16 mai, il fut des 363 qui refusèrent un vote de confiance au

ministère de Broglie. Il lutta avec succès, aux élections du 14 octobre 1877, contre le candidat de l'administration, M. Cheizeville, et fut réélu par 8,178 voix (14,334 votants, 17,906 inscrits). Il vota, comme précédemment, avec la gauche modérée, soutint le ministère Dufaure, vota l'amnistie partielle, l'invalidation de Blanqui, l'article 7, l'application des lois existantes aux congrégations, le rétablissement du divorce, etc. Réélu le 21 août 1881, par 7,695 voix (14,601 votants, 18,160 inscrits), contre 6,882 au comte de Rambuteau, il fit partie de la majorité opportuniste qui adopta la loi sur les récidivistes, accorda au ministre Ferry les crédits du Tonkin, repoussa la révision de la Constitution et la séparation de l'Église et de l'État. M. Bouthier de Rochford figura aux élections d'octobre 1885, sur la liste opportuniste, et n'obtint que 31,155 voix, tandis que le dernier élu de la liste radicale, M. Maguier, réunit 79,293 suffrages.

**BOUTHILLIER-CHAVIGNY** (CHARLES-LÉON, MARQUIS DE), député aux Etats-Généraux de 1789, né à Paris, le 21 juin 1743, mort au château de Filiières (Seine-Inférieure), le 18 décembre 1818, appartenait à une vieille famille noble du Berry, et suivit la carrière des armes. Il avait le grade de colonel, quand il fut élu, le 27 mars 1789, député de la noblesse aux Etats-Généraux par le bailliage du Berry. Imbu des idées de l'ancien régime et hostile aux innovations, il s'opposa à la réunion des trois ordres, et combattit la confiscation des biens du clergé. Il fit partie du comité militaire, présenta un projet d'organisation de l'armée et de la garde nationale, fit adopter la séparation du génie et de l'artillerie, et établir « la masse » dans la comptabilité militaire. Nommé maréchal de camp le 20 mai 1790, il fut envoyé en mission, l'année suivante, dans la 2<sup>e</sup> division militaire. Après le retour de Varennes, il prêta serment aux décrets de l'Assemblée, sous la réserve expresse de la sanction royale, mais ce fut la seule concession qu'il fit à la majorité, car, découragé par les événements qui suivirent, il émigra en 1792, et remplit les fonctions de major général dans l'armée de Condé, jusqu'à son licenciement. Le gouvernement consulaire lui rouvrit, en l'an VIII, les portes de la France, mais il vécut dans la retraite jusqu'au retour des Bourbons. Le 13 août 1814, Louis XVIII le nomma général de division et commandeur de l'Ordre de St-Louis.

**BOUTHILLIER-CHAVIGNY** (CONSTANTIN-MARIE-LOUIS-LÉON, MARQUIS DE), député de 1820 à 1827, fils du précédent, né à Paris, le 16 juin 1774, mort à Paris, le 5 octobre 1829, était nommé, le 16 juin 1789, capitaine dans le régiment du roi infanterie, à la demande de la reine, pour le récompenser d'avoir réprimé, au prix de son sang, une révolte dans un régiment. Il donna sa démission en 1791, suivit son père dans l'émigration, et servit dans l'armée des princes. Rentré en France après le 18 brumaire, il se rallia au gouvernement de Bonaparte, fut nommé auditeur au Conseil d'État (1810), maire d'Antouillet (Seine-et-Oise), sous-préfet d'Alba (Stura) le 14 janvier 1811, et sous-préfet de Minden (Ems-Supérieur) à la fin de la même année. Louis XVIII l'appela, à son retour, à la préfecture du Var, et lui donna la croix de la Légion d'honneur; ayant voulu s'opposer par la force au retour de l'île d'Elbe, il fut enfermé au fort Lamalgue, à Toulon, avec sa famille, pendant les Cent-Jours. Délivré au

retour de Gaud, il fut nommé (juillet 1815) préfet de la Meurthe, et, le 12 août suivant, préfet du Bas-Rhin; l'ordonnance du 5 septembre 1819 amena sa destitution. Le 13 novembre 1820, le collège de département de Seine-et-Oise l'élut député par 148 voix sur 285 votants et 312 inscrits, et lui renouvela deux fois son mandat : le 10 octobre 1821, par 141 voix sur 281 votants et 309 inscrits, et le 6 mars 1824, par 152 voix sur 288 votants et 313 inscrits. Il siégea à l'extrême droite, et mit au service de la cause ultra-royaliste ses talents et sa réelle compétence d'administrateur.

**BOUTOEY** (JEAN-FRANÇOIS-ETIENNE), représentant du peuple à l'Assemblée constituante de 1848, né à Sauveterre (Basses-Pyrénées), le 11 juin 1800, mort à Bayonne, le 11 janvier 1861, était avocat au barreau de cette ville. Au lendemain de la révolution de 1848, le commissaire du gouvernement provisoire le nomma maire de Bayonne, et, lors des élections du 23 avril à l'Assemblée constituante, toutes les nuances du parti libéral et républicain s'accordèrent à soutenir sa candidature. Le 3<sup>e</sup> sur 11, par 61,232 voix (90,262 votants, 116,890 inscrits), il fut élu représentant des Basses-Pyrénées. Il siégea dans les rangs du parti démocratique modéré, vota : le 26 mai 1848, *pour* le bannissement de la famille d'Orléans, fut *en congé* jusqu'en octobre, se prononça : le 7 octobre, *contre* l'amendement Grévy; le 2 novembre, *contre* le droit au travail; le 25 novembre, *pour* l'ordre du jour en l'honneur de Cavaignac; le 28 décembre, *pour* la réduction de l'impôt du sel; le 12 janvier 1849, *contre* la proposition Rateau; le 21 mars, *contre* l'interdiction des clubs; le 16 avril, *contre* les crédits de l'expédition de Rome; le 2 mai, *pour* l'amnistie des transportés. L'élection de L.-N. Bonaparte à la présidence de la République avait rapproché Boutoey de la gauche avancée. Après la session, il resta, jusqu'à sa mort, étranger à la politique.

**BOU TrouE** (LOUIS-MARTIAL-STANISLAS), membre de la Convention et député au Conseil des Cinq-Cents, né à Chartres (Eure-et-Loir), le 11 mars 1757, mort à la Ferté-Bernard (Sarthe), le 28 février 1816, fut notaire à la Ferté-Bernard, puis devint membre du directoire de la Sarthe, et entra, le 6 septembre 1792, à la Convention nationale, comme député de ce département, élu « à la pluralité des voix » sur 525 votants. Il vota « la mort » dans le procès de Louis XVI, et ne se fit pas remarquer dans cette assemblée. Le 24 germinal an VI, le même département le nomma député au Conseil des Cinq-Cents. Il y passa inaperçu, et mourut dans son pays, sous la Restauration, l'année même du vote de la loi proscrivant les régicides, et avant que cette loi ait pu lui être appliquée.

**BOU TRY** (LOUIS-GUILLEUME), député à l'Assemblée législative de 1791, dates de naissance et de mort inconnues, était commissaire du roi au tribunal de Vire. Il fit partie de l'Assemblée législative pour le département du Calvados qui lui donna, le 7 septembre 1791, 290 voix sur 522 votants. Son nom ne figure pas aux procès-verbaux des séances.

**BOUVATTIER** (JULES-FRANÇOIS), représentant du peuple à l'Assemblée législative de 1849, né à Paris, le 5 novembre 1808, mort à Coutances (Manche), le 16 juin 1884, était fils

d'un négociant qui fut juge au tribunal de commerce de la Seine et maire du 8<sup>e</sup> arrondissement de Paris. M. Jules Bouvattier se destina d'abord à l'état militaire. En 1835, il donna sa démission d'officier au 1<sup>er</sup> régiment de lanciers, pour se marier à Avranches, où il se fixa. Il entra bientôt au conseil municipal de cette ville, et en devint maire en 1841. L'année d'après, il fut élu conseiller général de la Manche. Le 13 mai 1849, ce département l'élut représentant à l'Assemblée législative, le 4<sup>e</sup> sur 13, par 69,699 voix (94,481 votants et 163,192 inscrits). Il siégea à droite, vota l'expédition romaine, la loi sur l'enseignement, la loi restrictive du suffrage universel, et fut décoré de l'ordre de la Légion d'honneur en 1850, par le prince président.

En décembre 1851, M. Bouvattier fut d'abord tenté de protester contre le coup d'Etat; il fut même parmi les 220 représentants qui se trouvèrent sequestrés à la caserne du quai d'Orsay; mais il ne tarda pas à faire à l'acte présidentiel une adhésion si complète qu'il fut (mai 1852) nommé sous-préfet d'Avranches. Il garda ce poste pendant toute la durée de l'Empire, et fut admis à la retraite le 7 août 1870.

**BOUVATTIER** (JULES-MARIE-FRANÇOIS), fils du précédent, député en 1877 et de 1885 à 1889, né à Avranches (Manche), le 9 septembre 1843, étudia le droit, s'inscrivit comme avocat au barreau d'Avranches en 1867, fut nommé en 1873 sous-préfet de Sarlat, remplit ensuite les mêmes fonctions à Redon (1876), et à Marmande (1877), et quitta enfin l'administration pour entrer au Parlement.

Après avoir vainement tenté, aux élections du 20 février 1876, de se faire élire député de la circonscription d'Avranches (il obtint alors 4,436 voix contre 5,432 accordées à l'élu républicain, M. Morel), il réussit, le 14 octobre 1877, à l'emporter avec 5,503 voix (10,593 votants, 12,096 inscrits), sur MM. Morel, député sortant, 3,256 voix, et Séblin, 1,793. Mais son élection fut invalidée dans la séance du 26 mars 1878, sur les conclusions de M. Boissy d'Anglas, rapporteur, par 276 voix contre 173, et les électeurs, convoqués à nouveau le 5 mai 1878, élurent M. Morel à la place de M. Bouvattier, qui reprit sa place au barreau d'Avranches et devint bâtonnier de l'ordre. Aux élections du 4 octobre 1885, il fut porté sur la liste conservatrice dans le département de la Manche, et fut élu, le 5<sup>e</sup> sur 8, par 57,581 voix (109,795 votants, 139,724 inscrits); il alla siéger à droite, et vota : *pour* le maintien de l'ambassade du Vatican, *contre* le projet de loi interdisant le territoire de la République aux membres des familles ayant régné sur la France, *contre* le projet de loi sur l'enseignement primaire, *contre* la suppression des sous-préfets. Dans la dernière session, M. Bouvattier s'est prononcé : *contre* le rétablissement du scrutin d'arrondissement (11 février 1889), *pour* l'ajournement indéfini de la révision de la Constitution (14 février), *contre* les poursuites contre trois députés membres de la Ligue des patriotes (14 mars), *contre* le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse (2 avril), *contre* les poursuites contre le général Boulanger (4 avril).

**BOUVENOT** (PIERRE), député à l'Assemblée législative de 1791, né à Arbois (Jura), le 12 mars 1748, mort à Vadans (Jura), le 15 novembre 1833, homme de loi et administrateur à Arbois, puis président du département du Doubs, fut élu, le 29 août 1791, par 209 voix

sur 322 votants, député du Doubs à l'Assemblée législative : son rôle y fut des plus modestes. Partisan de la Révolution, mais favorable aux idées modérées, il devint suspect en 1794, fut destitué de ses fonctions administratives et traduit devant le tribunal révolutionnaire de Paris comme coupable d'avoir « conspiré contre l'unité et l'indivisibilité de la République et participé aux arrêtés liberticides des départements du Doubs et du Jura. » Fouquier-Tinville lui reprochait, dans son réquisitoire, d'avoir « provoqué lui-même, par un discours du 10 juin 1794, dans la grande salle de l'ancien Parlement, à Besançon, les mesures les plus violentes et les plus liberticides ; discours à la suite duquel il a proposé et fait adopter la lecture des arrêtés fédéralistes du Jura et ceux de Marseille » ; d'avoir « proposé le serment fédéraliste, qui a été prêté sur le champ » ; enfin d'avoir « fait arrêter qu'il serait nommé un comité provisoire de salut public, chargé de faire un rapport sur les mesures adoptées par le département du Jura ou autres, qu'il croirait convenables aux circonstances, et de présenter une série de questions relatives à ces mesures, etc. » (V. *Recueil des jugements du Tribunal criminel révolutionnaire de Paris*, an II, volume 8.) Plusieurs des coaccusés de Bouvenot furent condamnés à mort ; il fut, lui, du nombre de ceux qui bénéficièrent d'une ordonnance d'acquittement, rendue le 24 messidor an II. Sous le Consulat, Bouvenot fut nommé (28 floréal an VIII) président du tribunal civil d'Arbois. La Restauration commença d'abord par le révoquer ; puis elle le nomma, en 1820, président à Lons-le-Saulnier. Ses dernières années s'écoulèrent dans la retraite.

**BOUVENS** (DE), né à Bourg vers 1750, d'une ancienne famille de la Bresse, suivit la carrière ecclésiastique. Devenu grand vicaire de l'archevêque de Tours, M. de Couzié, il fut élu suppléant de ce prélat aux États-Généraux. Quand l'archevêque eut donné sa démission, l'abbé de Bouvens se présenta pour le remplacer et demanda, dans la séance du 2 mars 1791, « à prêter son serment de député. » Le président lui ayant donné la parole, il monta à la tribune et prononça ces mots : — « Je jure d'être fidèle à la Constitution décrétée par l'Assemblée nationale et acceptée par le roi, en exceptant les objets qui depuis ont touché au spirituel. » (De violents murmures s'élevèrent dans la partie gauche.) Tandis qu'un certain nombre de membres du côté droit, Fouchault, Frondeville, Guillermy, etc., se levaient et applaudissaient au langage de l'abbé de Bouvens, plusieurs députés de la gauche faisaient observer avec vivacité que cette formule de serment n'était nullement recevable, et d'André concluait en proposant de faire lire par un secrétaire la formule véritable : « Que l'individu qui se présente en ce moment à la tribune dise simplement : Je le jure. S'il ne veut pas le dire il ne doit pas être admis dans cette assemblée. » (Applaudissements.) La motion adoptée, un secrétaire donna lecture de la formule du serment.

M. l'abbé de Bouvens. — Je vais répéter la formule. (Les murmures de la partie gauche recommencent.)

Plusieurs voix s'élevèrent dans la même partie de la salle. Dites : *Je le jure.*

Une voix de la partie gauche. — S'il ne le pense pas, il ne peut pas jurer.

M. le Président interpelle M. l'abbé de Bou-

vens de déclarer s'il veut prêter le serment pur et simple.

M. d'André. — Monsieur n'a pas le droit de parler dans cette Assemblée. Il doit dire simplement : *Je le jure*, ou s'en aller. (On applaudit.)

M. l'abbé de Bouvens descend de la tribune et passe dans la partie droite de la salle.

Plusieurs voix s'élevèrent dans la partie gauche : *Sortez ! Sortez !*

M. l'abbé de Bouvens s'arrête et se mêle à quelques membres de la partie droite. M. l'abbé Maury descend de sa place et va parler à M. l'abbé de Bouvens.

M. l'abbé de Bouvens sort de la salle au milieu des applaudissements de l'Assemblée.

M. le Président. — M. l'abbé n'est pas admis membre de cette Assemblée. (Moniteur du 4 mars 1791.)

À la suite de cet incident, l'abbé Maury s'efforça vainement d'obtenir la parole, pour protester contre la conduite du président. Dans la séance suivante, Bois-Rouvray pria l'Assemblée de revenir sur sa décision : l'abbé de Bouvens offrait de prêter le serment pur et simple. Mais l'Assemblée passa à l'ordre du jour, et l'ex-suppléant de l'archevêque de Tours fut déclaré déchu de son droit.

Bientôt il quitta la France, se joignit aux émigrés de Francfort, puis à ceux d'Angleterre ; il fut employé quelque temps dans la chancellerie du frère de M. de Couzié qui était ministre du comte d'Artois, alors « lieutenant-général du royaume ». — L'abbé de Bouvens prononça en 1804, à Londres, dans la chapelle de Saint-Patrice, et en présence des princes de la maison de Bourbon, l'oraison funèbre du duc d'Enghien ; il prononça aussi dans le même lieu et devant le même auditoire, en 1807, l'oraison funèbre de l'abbé Edgeworth, confesseur de Louis XVI, et enfin celle de la princesse Marie-Joséphine-Louise de Savoie, femme de Louis XVIII. Les *Oraisons funèbres* de l'abbé de Bouvens ont été réunies (1824) par leur auteur en un volume. Au retour des Bourbons, l'abbé de Bouvens fut nommé aumônier du roi, mais il était âgé et infirme et il fut obligé de demander sa retraite. Il quitta Paris lors de la révolution de juillet.

**BOUVET** (PIERRE-HENRI-ÉTIENNE-FRANÇOIS) député de 1830 à 1831, né à l'île Bourbon, le 28 novembre 1775, mort à Saint-Servan (Ille-et-Vilaine), le 18 juin 1860, fils d'un capitaine de vaisseau de la Compagnie des Indes, Pierre Bouvet, de Saint-Malo, s'embarqua, à douze ans, comme volontaire sur les vaisseaux du roi ; en 1792, il faisait la campagne de la Méditerranée sur l'*Aréthuse*, comme aspirant, et, à la fin de la campagne, il devint enseigne et passa sur le *Languedoc*. Nommé, en l'an V, commandant de la seconde escadre de l'expédition d'Irlande, il fut disgracié par le Directoire pour n'avoir pas réussi dans sa mission. Il prit part à l'expédition de Saint-Domingue, sur le *Redoutable*, comme lieutenant de vaisseau (24 avril 1802), partit, en 1803, pour l'Océan austral sur l'*Atalante*, fit naufrage au cap de Bonne-Espérance en 1805, et fut chargé, par le capitaine-général de l'île de France, d'une croisière le long de la côte africaine, sur l'*Entreprenant*. Quoique armé d'un seul canon de 3, et ne comptant que 40 hommes d'équipage, il attaqua un paquebot anglais armé de 10 canons et monté par 70 hommes, et s'en empara. Après une affaire tout à son honneur avec le gouverneur espagnol de Manille, il reçut le

commandement de la frégate la *Miacre*, capturée sur les Portugais par le capitaine Duperré, attaqua, seul, trois vaisseaux anglais, et, après le combat du Grand-Port, qui dura trois jours (août 1810), fut nommé capitaine de vaisseau (20 décembre). Monté sur l'*Arctique*, il battit encore l'*Andromède*, une des meilleures frégates de la flotte anglaise. La paix, qui suivit la Restauration, lui fit demander sa retraite, à 45 ans, avec le titre de contre-amiral honoraire.

Le 28 octobre 1830, le collège de département d'Ille-et-Vilaine l'élut député en remplacement de M. de Montbonreher dont l'élection avait été annulée. Nommé grand officier de la Légion d'honneur, le 26 avril 1831, il ne siégea, dans la majorité, que jusqu'aux élections générales du 5 juillet suivant, et se retira à Saint-Servan. En février 1853, Napoléon III le fit passer dans le cadre de réserve, avec le titre de contre-amiral. On a de lui : *Récit des campagnes du capitaine de vaisseau Pierre Bouvet*, et *Observations sur la marine* (1821).

**BOUVET** (FRANÇOIS-JOSEPH-FRANÇOIS), représentant du peuple aux Assemblées constituante et législative de 1848-1849, né à Vieux-Isenave (Ain), le 25 avril 1799, mort à Lyon (Rhône), le 1<sup>er</sup> décembre 1871, était fils de Jean-Baptiste Bouvet, capitaine aux armées de la République. Il s'occupa de journalisme et de littérature, et débuta, en 1828, par un volume de poésies, *Loisirs de la solitude*, qu'il fit vendre au profit des Grecs. Rédacteur de la *Revue indépendante*, il fonda le *Réveil de l'Ain*, journal républicain, et fut élu, le 23 avril 1848, par le département de l'Ain, représentant du peuple, le 6<sup>e</sup> sur 9, par 48,221 voix. Il prit place à gauche et vota pour le bannissement de la famille d'Orléans, contre la proposition Proudhon, contre le rétablissement du cautionnement des journaux, contre les poursuites contre Louis Blanc et Caussidière, pour l'abolition de la peine de mort, pour l'ordre du jour de félicitations au général Cavaignac, pour la suppression de l'impôt du sel, contre la proposition Rateau, pour l'amnistie plénière, contre l'interdiction des clubs, pour l'amnistie des transportés, pour l'abolition de l'impôt des boissons. Il fit partie du comité des affaires étrangères, demanda la libération du service militaire des soldats de réserve qui avaient été autorisés à se marier, combattit la politique de l'Élysée, et l'expédition de Rome, mais vota contre la mise en accusation du président et de ses ministres.

Réélu par le même département, le 13 mai 1849, à l'Assemblée législative, le 1<sup>er</sup> sur 8, par 53,546 voix, sur 82,751 votants et 102,031 inscrits, il vota avec la Montagne, et protesta contre la loi du 31 mai, restrictive du suffrage universel. Le 26 juin, il demanda la réunion d'un congrès européen pour rechercher les moyens d'assurer la paix universelle, et, lors des votes annuels du contingent, il ne manqua pas de rappeler chaque fois son projet de congrès de la paix. Il rentra dans la vie privée après le coup d'État de décembre. Il en sortit pour réclamer, dans les débats soulevés par la question d'Orient, la formation d'une sorte de conseil amphyctyonique dont l'arbitrage réglerait à l'amiable les prétentions des puissances rivales. Puis il accepta du gouvernement impérial la place de consul de France à Mossoul, et la décoration de la Légion d'honneur (1867). — On doit à François Bouvet un grand nombre d'écrits politiques : *République et monarchie*

(1832 : *Du principe de l'autorité en France*; *Congrégation des partis* (1839); *Du rôle de la France dans la question d'Orient* (1840); *De la confession et du célibat des prêtres* (1845); et plus tard : *Napoléon III et la France dans la question romaine* (1860); *Le Problème européen* (1866) etc., etc.

**BOUVET** (ARISTIDE), représentant du peuple à l'Assemblée législative de 1849, né à Amberieu (Ain), le 21 juillet 1807, mort à Lyon (Rhône), le 27 juin 1878, était parent du représentant Francisque Bouvet. F. *plus haut*, Médecin à Amberieu, il fut élu, comme républicain avancé, représentant de l'Ain à l'Assemblée législative, le 6<sup>e</sup> sur 8, par 46,453 voix (82,751 votants, 102,031 inscrits). Il siégea à la Montagne, vota contre l'expédition romaine et contre les lois répressives, protesta contre le coup d'État, et rentra dans la vie privée après 1851.

**BOUVET**. — Voy. LOUVIGNY (COMTE DE).

**BOUVET-JOURDAN** (PIERRE-ÉTIENNE-NICOLAS), député à l'Assemblée constituante de 1789, né le 1<sup>er</sup> janvier 1745, mort le 30 janvier 1826, était négociant à Chartres et grand juge-consul en exercice. Élu, le 20 mars 1789, député du tiers aux États-Généraux par le bailliage de Chartres, il vota dans l'Assemblée avec la majorité. Plus tard, après brumaire, il devint conseiller de préfecture (21 germinal an VIII).

**BOUYEYRON** (JEAN-FRANÇOIS), député à l'Assemblée constituante de 1789, né à Treffort (Ain), le 8 octobre 1733, mort dans la même ville, le 29 avril 1818, est qualifié « bourgeois à Treffort », par le procès-verbal de son élection (3 avril 1789), comme député du tiers aux États-Généraux; il représenta dans l'Assemblée le bailliage de Bourg-en-Bresse. Le *Moniteur* est muet sur son compte.

**BOUVIER** (GODEFROY-GÉDÉON-ANTOINE), député à l'Assemblée constituante de 1789, puis au Conseil des Cinq-Cents, né à Orange (Vaucluse), en 1760, mort à Orange, le 3 avril 1825, était un juriconsulte de mérite. Professeur de droit civil et procureur du roi à Orange, il fut, le 3 avril 1789, élu par cette principauté député du tiers aux États-Généraux. Il prit place parmi les députés les plus avancés de la majorité, et, le 10 juillet 1790, il demanda la parole sur la pétition des Avignonnais, détenus à Orange, à la suite des troubles d'Avignon. Ils faisaient valoir leur qualité d'« étrangers » et de « sujets du pape », pour réclamer la protection de l'Assemblée et obtenir leur élargissement. Malouet, Crillon le jeune et l'abbé Maury appuyèrent vivement la requête des prisonniers. Bouvier se joignit au contraire à Robespierre, pour représenter à l'Assemblée le danger qu'il y aurait à soustraire ces détenus à leurs juges. « Les officiers municipaux d'Orange, dit-il, n'ont pu mettre le calme à Avignon qu'en promettant au peuple que les prisonniers seraient jugés : est-ce par vous que cette promesse sera violée ? Est-ce par vous que la guerre civile sera allumée ?... » (Il s'élève dans la partie droite un mouvement général; on entend ces mots : *Allons donc!*) A la suite de ces paroles, un violent débat s'émut dans l'Assemblée, qui, finalement, passa à l'ordre du jour. Député de Vaucluse, le 24 germinal an VI, au Conseil des Cinq-Cents, Bouvier fut du nombre des républicains qui firent à la conspiration roya-

listes d'abord, aux menées de Bonaparte ensuite, la plus vive opposition : à la séance du 26 fructidor an VII, il monta à la tribune pour prouver, à l'aide de faits que « des bandes royalistes parcouraient impunément le département de Vaucluse » : il proposa, et le Conseil arrêta un message au Directoire sur cet objet. Au 18 brumaire, il fut exclu de la représentation nationale, et reentra dans la vie privée.

**BOUVIER** (CLAUDE-PIERRE, BARON), député au Corps législatif de 1800 à 1815, né à Dôle (Jura) le 9 novembre 1759, mort à Nyon (Jura) le 28 décembre 1843, était, avant la Révolution, avocat au Parlement de Dijon. Il fut nommé professeur, au concours, à l'Université de droit de cette ville, à l'âge de 27 ans. Avant refusé de prêter le serment prescrit par les lois des 22 mars et 26 avril 1791, il dut quitter ses fonctions de professeur de droit, lutta contre les innovations qui lui paraissaient contraires aux intérêts du trône, et s'offrit pour otage et comme défenseur de Louis XVI. Proscrit, puis arrêté, et emprisonné comme suspect dans le château de Dijon, pendant dix mois, il ne dut la vie qu'au 9 thermidor, et devint maire de Dôle (an V) et président de l'administration centrale du département jusqu'au 18 fructidor, qui le destitua. Appelé à présider la commission des hospices civils, il adhéra au 18 brumaire, mais refusa la préfecture du Doubs qui lui fut offerte le 6 floréal an VIII, et préféra redevenir maire de Dôle; il s'y occupa surtout d'assurer l'instruction à toutes les classes sociales. Le gouvernement de l'empereur lui donna la présidence du collège électoral de son département; les électeurs de Dôle le choisirent comme candidat au Corps législatif, et le choix fut confirmé par le Sénat conservateur, le 2 mai 1809. Créé, le 23 juin 1810, chevalier de l'Empire, il accepta, 9 mai 1811, les fonctions de procureur général près la Cour impériale de Besançon, et fut promu, le 12 avril 1813, baron de l'Empire. Pendant la session de 1814, il prit souvent la parole en faveur de mesures libérales, et fut nommé officier de la Légion d'honneur (19 octobre). Il refusa de signer l'acte additionnel des Cent-Jours, et, dans le ressort de la Cour de Besançon, s'opposa à toute arrestation arbitraire, ainsi qu'au séquestre des biens de ceux qui avaient suivi le roi à Gand. Les collèges électoraux le désignèrent comme candidat à la Chambre des Cent-Jours, pour l'arrondissement de Besançon, mais il ne fut pas élu. Peu porté à seconder les passions politiques du moment, il fut destitué le 28 mars 1816; mais cette disgrâce dura peu, et, il fut nommé, en 1818, procureur général à la cour royale de Limoges, et peu après, président du collège électoral du département de la Haute-Saône. Le 4 juillet 1820, il quitta Limoges, avec le titre de président honoraire à la Cour royale de Besançon.

**BOUVIER.** — Voy. CACHARD (BARON DE).

**BOUVIER.** — Voy. YVOIRE (BARON D').

**BOUVIER-DUMOLART** (LOUIS, BARON), représenté à la Chambre des Cent-Jours, né à Bouzonville (Moselle), le 16 octobre 1780, mort à Paris, le 1<sup>er</sup> avril 1855, entra de bonne heure dans l'administration; il était, en l'an IX, chargé de la direction des bureaux du sous-préfet de Sarrebourg. Remarqué par Napoléon, à son passage dans le département, il fut nommé, successivement auditeur au Conseil d'Etat (26 floréal an XIII), intendant de la Carinthie

(1<sup>er</sup> nivôse an XIV), commissaire impérial près la République de Raguse (16 juin 1806), intendant de la Saxe (23 octobre 1806), intendant des principautés de Cobourg et de Schwarzbourg (12 janvier 1807), sous-préfet de Sarrebruck (25 août 1808), préfet du Finistère (12 janvier 1810), et préfet de Tarn-et-Garonne (12 mars 1813). L'empereur lui avait conféré la croix de la Légion d'honneur, le 30 juin 1811.

Lors des événements de 1814, M. Bouvier-Dumolart, alors préfet à Montauban, fut accusé d'avoir retardé la marche de l'officier chargé par le gouvernement provisoire d'informer le maréchal Soult de l'entrée des alliés à Paris, et d'avoir ainsi laissé s'engager la bataille de Toulouse, où périrent inutilement plusieurs milliers de soldats. Un historien de la campagne de 1814, M. de Beauchamp, qui avait relaté cette imputation, fut attaqué devant les tribunaux par M. Bouvier-Dumolart, qui plaça lui-même sa cause, et démontra la fausseté de l'allégation.

Appelé, pendant les Cent-Jours, à la préfecture de la Meurthe, il y organisa la garde nationale, et bien qu'élu représentant de l'arrondissement de Thionville, le 13 mai 1815, par 99 voix sur 103 votants, il ne vint occuper son siège à la Chambre qu'après l'occupation de Nancy par les Autrichiens. Le zèle qu'il avait montré, pendant ces trois mois, le fit porter, en 1815, sur la liste des exilés. Il obtint, quelques années après, l'autorisation de rentrer en France, et de résider à Hazebrouck (Nord), où il avait des propriétés.

**BOUVILLE** (LOUIS-JACQUES GROSSIN, COMTE DE), député à l'Assemblée constituante de 1789, député de 1815 à 1816, et de 1820 à 1827, né à Rouen (Seine-Inférieure), le 21 septembre 1759, mort à Paris, le 15 février 1838, fut, avant 1789, conseiller au Parlement de Rouen. Élu, le 23 mars 1789, député de la noblesse aux États-Généraux par le bailliage de Caux, il prit parti contre la Révolution, siégea au côté droit de l'Assemblée et, le 25 janvier 1790, réclama la question préalable sur la motion de Robespierre en faveur de l'égalité politique. Il se résigna, après bien des hésitations, à prêter le serment civique, non sans chercher à l'entourer de restrictions; en septembre 1791, il protesta formellement contre les actes de la majorité réformatrice. Au mois d'octobre de la même année, il partit en émigration et ne reentra en France qu'après le 18 brumaire. Bouville reparut sur la scène politique après le second retour de Louis XVIII, en 1815. Élu député, le 22 août de cette année, au collège de département de la Seine-Inférieure, par 119 voix (197 votants, 248 inscrits), il appartint à la majorité de la Chambre introuvable, fut vice-président de l'Assemblée, et prit plusieurs fois la parole. Dans le débat sur l'inamovibilité des juges, il proposa certaines épreuves à faire subir aux magistrats avant leur institution définitive. A propos de l'évasion de Lavalette, il se signala par son exaltation, accusa le gouvernement d'avoir protégé la fuite du prisonnier, réclama une enquête sévère et dit : « Le succès de cette trame tend à déconsidérer le pouvoir. » Il parla encore sur la loi d'amnistie, sur la loi électorale, sur le budget. Le ministère combattit vivement sa réélection en 1816, et réussit à l'écartier de la Chambre jusqu'en 1820. Il y reparut alors, le 13 novembre, redevint vice-président, et reprit sa place parmi les *ultras* du côté droit. Il intervint fréquemment dans les grandes discussions parlou-